

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 001220

Société : EL AGENT RAIT

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : HADINE AHMED

Date de naissance : 1950

Adresse : RES. RABOU ALATHAR TARR-B 302 - Rue

RAIDOUR 700 - TAARIF CASA

Tél. : 066169261 Total des frais engagés : 896,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Professeur Hicham EL OTHMAN
NEUROLOGUE EEG/EMG
Centre JERRADA-Oasis
Tél. 06 61 72 21 11
091032391

Date de consultation : 02/02/2022

Nom et prénom du malade : HADINE AHMED Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : obésité

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 13/12/2022

Signature de l'adhérent(e) :

Y

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Reliement des Actes
02/12/2022	Acte 10.08	300.00		Dr. Hicham FLOUTAN Professeur Hicham FLOUTAN PROLOGUE - EEGFMG Professeur Hicham FLOUTAN JERRADA - Oasis 67 17 33 11 51 091032391

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE MANNEMAN Dr. Laila SEFRAOUI Mannesmane Plage, N° 4 Bd. Hassan II Mohammedia - Tél: 05 23 30 56 66 ICE : 000500931000058	02/12/2022	596,-

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
<img alt="Diagram of the dental arch showing numbered teeth from 1 to 8 in both upper and lower arches. The diagram is oriented with the upper arch at the top and the lower arch at the bottom. The teeth are numbered 1 through 8 in a clockwise direction starting from the upper left. The diagram includes labels H (top left), G (top right), D (



AKDITAL

Clinique Jerrada Oasis
مصحة جراددة الوازيس

Casablanca, le.....

02/12/2022

Mr HADINE Ahmed

2x298 MADOPAR 250

1/2 Comprimé 3 fois par jour pendant 3 mois

596
Professeur HADINE OTMANI
NEUROLOGUE - EEG/EMG
Clinique JERRADA - Oasis
Tél: 06 67 17 33 11
INP : 091032391

PHARMACIE MANNESMAN
Dr. Laila SEFRAOUI
Mannesmane Plage, N° 4 Bd. Hassan II
Mohammedia - Tel: 05 23 30 56 66
ICE : 000500931000058

Distribué par Roche S.A.
Bd. Sidi Med Ben Abdellah
Ivoire 05, Casablanca Marina
MADOPAR 200/50-100 comprimés
P.P.V. : 298,00 DH

6 118001 050697

PHARMACIE MANNESMAN
Dr. Laila SEFRAOUI
Mannesmane Plage, N° 4 Bd. Hassan II
Mohammedia - Tel: 05 23 30 56 66
ICE : 000500931000058

EXP 11 2025
Lot M3286M1
MFD 11 2021

Distribué par Roche S.A.
Bd. Sidi Med Ben Abdellah
Ivoire 05, Casablanca Marina
MADOPAR 200/50-100 comprimés
P.P.V. : 298,00 DH

6 118001 050697

EXP 01 2026
Lot M3463M1
MFD 01 2022

Casablanca
2/53/54 - Fax : 05 22 23 81 82